

Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre liste de diffusion.

Si vous ne pouvez pas voir ce message correctement, [ouvrez-le dans un navigateur web](#)

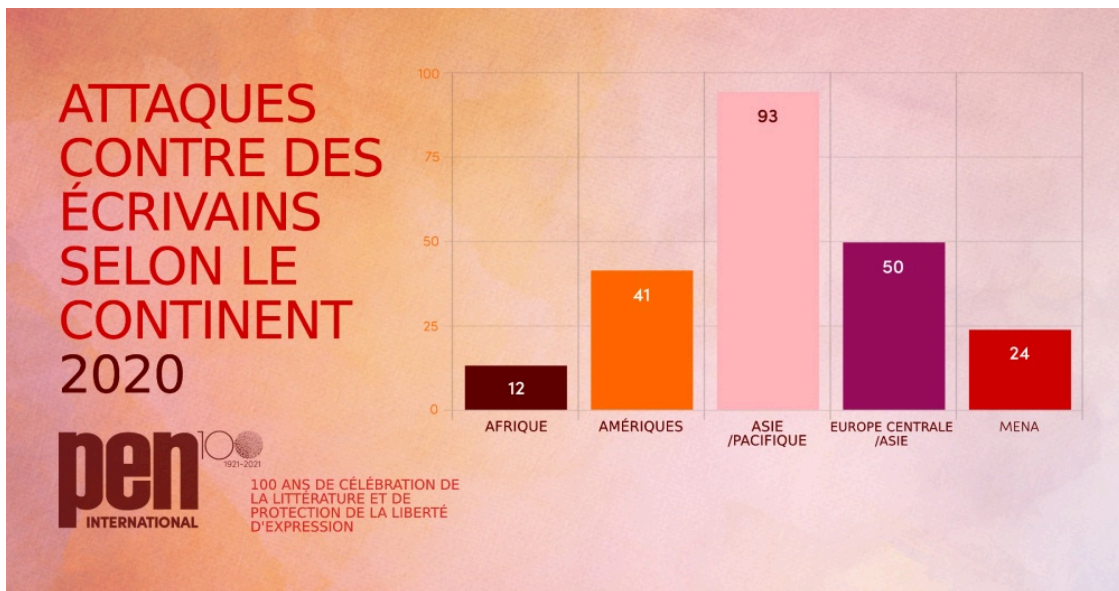
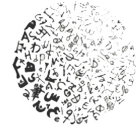
Centre québécois du P.E.N. international

Infolettre no 98

mercredi 26 mai 2021



écriture et liberté



Lancement de la Liste des cas annuelle de PEN

Le 21 mai, PEN International publiait sa [Liste des cas annuelle \(Case List\)](#), un aperçu global des attaques, de l'emprisonnement et de la persécution des écrivaines et écrivains et de tous ceux

qui utilisent l'écrit pour s'exprimer. [La Liste des cas de PEN 2020](#) a été lancée lors de la réunion du Comité des écrivains en prison de PEN International et du Réseau international des villes de refuge (ICORN), et ce lancement est diffusé sur la chaîne YouTube et la [page Facebook](#) de PEN International. P.E.N.-Québec en a aussi [fait état](#).



Activités à venir à l'étranger pour le centenaire de PEN International

Le centenaire réunit les Centres PEN, les membres, les supporters, les partenaires, les mécènes, écrivains et militants dans un programme unique d'activités de campagne. En mai, PEN International annonçait son calendrier d'activités de 2020 pour la célébration du centenaire de l'organisme, souvent à l'occasion de journées internationales. Voici les dates à venir : le 5 juin, la Journée internationale de l'environnement; du 9 au 12 juin, la rencontre du Comité des écrivains pour la paix; le 16 juin, le lancement de l'exposition du centenaire; le 20 juin, la Journée mondiale des réfugiés; en juillet, le troisième épisode de *Témoins Créatifs*; le 8 septembre, la Journée internationale de la littérature; du 13 au 17 septembre, les réunions des Comités internationaux, du 20 au 25 septembre, le congrès, pendant lequel aura lieu le lancement du livre du centenaire; le 5 octobre, la commémoration de la fondation de PEN International; le 2 novembre, la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes ainsi que le jour des Morts; le 19 novembre, la Journée mondiale des écrivains en prison et le 10 décembre, la Journée internationale des droits de la personne.

Au Québec, des activités pour célébrer le centenaire seront annoncées au cours de l'automne pour la fin de l'année et en 2022. Au début de mai, P.E.N.-Québec a participé à la [campagne liée à la Journée internationale de la liberté de la presse](#), reprenant les cas d'Idris Saïd « Abba Arre » (Érythrée), de Daphne Caruana Galizia (Malte), de Kalúa Salazar (Nicaragua) et de Maria Ressa (Philippines).



Photo : Istanbul, Bureau d'Istanbul-BIA (*English bianet*)

Turquie : des Centres PEN à travers le monde demandent l'acquittement de tous les accusés dans le procès Gezi et la libération immédiate d'Osman Kavala

- 20 mai 2021

Quarante-cinq signataires apposaient le nom de leur centre PEN au bas de la déclaration de Gezi, le 20 mai dernier. En voici un extrait ([Déclaration complète](#)) :

« Nous, les centres PEN soussignés, condamnons le harcèlement judiciaire continu de tous les accusés dans le procès Gezi, dont la nouvelle audience aura lieu demain. Nous demandons en outre l'abandon de toutes les charges retenues contre les accusés dans cette affaire et la libération immédiate et inconditionnelle de l'éditeur, acteur de la société civile et défenseur des droits de la personne, Osman Kavala.

Osman Kavala a passé plus de trois ans et demi derrière les barreaux. Emprisonné depuis octobre 2017, il a été officiellement inculpé 16 mois après son arrestation, accusé d'être responsable de crimes qui auraient été commis par des manifestants dans toute la Turquie lors des protestations du parc Gezi de 2013. Kavala encourt la prison à vie, avec une peine supplémentaire de 20 ans pour " espionnage ". Il reste en détention préventive à la prison de Silivri, dans la banlieue d'Istanbul.

En décembre 2019, la Cour européenne des droits de l'homme a statué en faveur de la libération immédiate d'Osman Kavala, estimant que sa détention " poursuivait un but ultérieur... à savoir le

réduire au silence ". Néanmoins, les autorités turques continuent d'ignorer l'arrêt contraignant de la Cour et les décisions du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

La majorité des accusés dans cette affaire ont été acquittés en février 2020. L'appel du procureur contre leur acquittement a été confirmé en novembre 2020, et un nouveau procès a été ordonné. Nous demandons que cesse ce harcèlement judiciaire prolongé.

Des représentants des centres PEN ont été présents à chacune des audiences dans le procès Gezi et ont observé le théâtre judiciaire qui s'est déroulé et qui n'a aucun fondement en droit. Nous soutenons les accusés dans cette affaire pour avoir exercé leurs droits constitutionnels de réunion et de manifestation.

Nous demandons d'urgence la libération immédiate et inconditionnelle d'Osman Kavala et l'abandon de toutes les charges retenues contre tous les accusés dans cette affaire. »

Cet appel n'a pas été entendu : [Le tribunal a annoncé sa décision provisoire](#) après avoir entendu les déclarations des accusés et de leurs avocats. À la majorité des voix, il a décidé qu'Osman Kavala resterait derrière les barreaux. Le président du tribunal, Sercan Karagöz, a exprimé une opinion dissidente quant à la décision de poursuivre l'arrestation de Kavala.



Turquie : Cinq ans depuis l'arrestation du poète et journaliste Nedim Türfent

Le 12 mai 2021 marquait le cinquième anniversaire de l'arrestation de Nedim Türfent, poète et

journaliste kurde et membre d'honneur du PEN anglais. Il purge une peine de huit ans et neuf mois de prison pour « appartenance à une organisation terroriste », une accusation fallacieuse liée à ses reportages sur les mauvais traitements infligés par les forces de police spéciales sur une quarantaine de travailleurs kurdes et turcs.

Pour souligner cet anniversaire, nous sommes fiers de publier une traduction de l'un de ces poèmes écrits en prison : [Des prisonniers hurlent à la liberté.](#)



Turquie : La condamnation d'un membre du PEN kurde doit être annulée

- 20 avril 2021

En décembre 2020, l'écrivaine et membre du PEN kurde, Gulgeş Deryaspî, a été condamnée à six ans et trois mois de prison « pour appartenance à une organisation terroriste ». Un jugement sur son appel est attendu d'ici à la fin du mois d'avril. PEN International croit que Gulgeş Deryaspî est prise pour cible en raison de ses écrits qui font la promotion de la culture et de la langue kurdes et appelle à un renversement de la condamnation.

Gulgeş Deryaspî a été placée en détention le 25 juillet 2019 à la suite de descentes menées

simultanément dans la province de Bitlis, dans l'est de la Turquie, au cours desquelles huit autres personnes ont été mises en détention. Elle a été officiellement accusée « d'appartenance à une organisation terroriste » en vertu de l'article 314/2 du Code pénal de la Turquie le 29 juillet 2020 et envoyée à la prison fermée de type E de Bitlis. Elle nie avoir commis tout acte répréhensible. La première audience a eu lieu le 4 février 2020; Deryaspî a été libérée de sa détention provisoire le 30 mars 2020, une libération attribuable aux efforts des autorités turques pour juguler la poussée de la COVID-19 dans les prisons surpeuplées du pays. Toutefois, Deryaspî a été condamnée à six ans et trois mois de prison le 3 décembre 2020. Ses avocats ont officiellement interjeté un appel le 28 février 2021. Selon la loi turque, un verdict doit être rendu dans un délai de deux mois.



© Fournis par La Presse Canadienne

***Hansel et Gretel* : Québec renonce à son droit de revenir en Cour d'appel**

- 28 avril 2021, La Presse Canadienne

Québec renonce à en appeler de l'acquiescement de l'auteur Yvan Godbout et des Éditions ADA, qui ont été blanchis des accusations de production et de distribution de pornographie juvénile en Cour supérieure en septembre dernier.

La Cour suprême avait refusé, la semaine dernière, d'entendre l'appel du Procureur général du Québec dans ce dossier, un refus qui habituellement ferme les livres pour de bon, mais le plus haut tribunal avait ouvert la porte pour que Québec revienne à la charge devant la Cour d'appel du Québec.

Bien que la Cour suprême ne donne habituellement pas de raison pour refuser d'entendre un appel, pour une rare fois elle avait précisé qu'elle n'avait pas la compétence pour agir dans ce

dossier. En fait, selon les explications obtenues par La Presse Canadienne, la Cour suprême a déterminé que le Procureur général ne pouvait s'adresser directement à elle sans passer d'abord par la Cour d'appel qui, elle, a compétence. L'article 40 de la Loi sur la Cour suprême précise en effet que la juridiction du plus haut tribunal se limite à entendre un appel sur « tout jugement, définitif ou autre, rendu par la Cour d'appel fédérale ou par le plus haut tribunal de dernier ressort habilité, dans une province, à juger l'affaire en question ».

Le bureau du Procureur général a toutefois confirmé mardi par voie de courriel à La Presse Canadienne qu'il ne se prévaudra pas de son droit d'appel : « le jugement rendu par la Cour suprême du Canada met un terme aux procédures judiciaires entreprises dans ce dossier ».

Atteinte à la liberté d'expression

Le juge Marc-André Blanchard, de la Cour supérieure, avait acquitté Yvan Godbout et les Éditions ADA et invalidé du même coup une série d'articles du Code criminel. Le magistrat voyait dans ces articles des limites déraisonnables à la liberté d'expression et estimait qu'on ne pouvait mettre sur le même pied des images démontrant une réalité tangible et une fiction littéraire. Les accusations envers l'auteur et sa maison d'édition avaient été portées en lien avec un passage décrivant de manière explicite le viol d'une fillette de neuf ans par son père dans le roman d'horreur *Hansel et Gretel*.

Le Procureur général du Québec avait justifié la décision d'aller directement devant la Cour suprême par le fait qu'il ne voulait pas contester l'acquittement des deux accusés, mais cherchait uniquement à tenir un « débat théorique » pour rétablir les articles du Code criminel invalidés par le juge Blanchard. La Cour suprême lui a donc confirmé qu'il ne peut prendre ce raccourci.

**ACTIVITÉS DU
CENTRE
QUÉBÉCOIS DU
P.E.N.
INTERNATIONAL**





Décès de Jean-Guy Pilon, lauréat du Prix littéraire de la paix du PEN Club Québec, en 1991

- 29 avril 2021, [Académie des lettres du Québec](#)

Jean-Guy Pilon, pilier de la vie littéraire québécoise depuis quelque 50 ans, est décédé le 28 avril à l'âge de 91 ans. Poète, homme de lettres et de culture, outre le Prix littéraire de la paix du PEN Club Québec (1991), son travail a été récompensé à maintes reprises : prix David (1956), prix Louise-Labé et prix France-Canada (1969), prix du Gouverneur général (1970) pour sa rétrospective *Comme eau retenue*, et prix Athanase-David (1984) pour l'ensemble de son œuvre. Auteur d'un récit et de huit recueils de poèmes, cofondateur de la revue *Liberté* en 1959, qu'il a dirigée jusqu'en 1980, il a été également à la tête de la revue *les écrits* de 1993 à 2000.

« Jean-Guy Pilon savait travailler dans l'ombre ou dans les coulisses », écrit l'Académie des lettres du Québec, lui rendant hommage. Très présent aux éditions de poésie l'Hexagone, il a porté le sort de la maison sur ses épaules, poursuit l'Académie, « notamment grâce aux liens [qu'il] avait su établir avec les milieux français de la poésie, et en particulier avec le poète René Char, dont il avait obtenu la permission de baptiser du titre d'un de ses recueils importants la nouvelle collection de poésie créée à l'Hexagone, *Les Matinaux*. ». Jean-Guy Pilon a présidé pendant 25 ans la Rencontre québécoise internationale des écrivains et présidé l'Académie elle-même de 1982 à 1996.

« Un des poètes majeurs qui, avec Gaston Miron, a cherché et trouvé dans son âme des

ingrédients importants composant l'âme des Québécoises et des Québécois », selon Gaston Bellemare, président de P.E.N.-Québec.

La censure à l'international

L'activité prévue à la Bibliothèque du Plateau-Mont-Royal n'aura pas lieu en raison de la pandémie. Toutefois, l'exposition prévue par les libraires sur Julian Assange se tient au cours du printemps. Nous vous invitons à prendre connaissance des documents exposés à la bibliothèque.

Renouvellement de votre cotisation

Saviez-vous que les frais d'adhésion et les dons de nos membres sont notre seule source de revenus, notre organisme n'étant admissible à aucune subvention gouvernementale?

Votre adhésion au Centre québécois du P.E.N. international contribuera à la libération de plusieurs écrivains à travers le monde ou à la fin du harcèlement qu'ils endurent, encore aujourd'hui, dans ce climat de pandémie.

Si vous avez déjà renouvelé votre adhésion, nous vous en remercions.

Si vous ne l'avez déjà fait, et que vous êtes en mesure de le faire malgré la pandémie, nous vous invitons à payer votre cotisation en ligne à <https://penquebec.org/adherer/> ou de renvoyer le formulaire que vous trouverez sur le site au même endroit, avec votre chèque. Pendant la pandémie, nous avons une adresse temporaire :

Centre québécois du P.E.N. international
7, av. Verdi
Laval (Québec) H7N 3C1

Votre nouvelle carte sera valide du 1er janvier au 31 décembre 2021.

En vous remerciant du fond du cœur,

Le Conseil d'administration du Centre québécois du P.E.N. international

Traductions de l'anglais : Nora Atalla et Jean-Pierre Pelletier.

Révision linguistique : Nora Atalla



Twitter

Suivez-nous sur Twitter pour rester à jour concernant les nouvelles et autres informations de notre entreprise.



Facebook

Souscrivez à notre page Facebook pour suivre nos nouvelles, nouveautés et autres discussions.

Les membres du Conseil d'administration du Centre québécois du P.E.N.

international :

Président :

Gaston Bellemare

Vice-présidente - Québec :

Nora Atalla

Trésorière :

Michèle Bernard

Administrateurs :

Germaine Beaulieu

Salah El Khalfa Beddiari

Pauline Michel

Diane Régimbald

Mattia Scarpulla

Félix Villeneuve

Coordonnatrice :

Dominique Gaucher

Membres d'honneur :

Raïf Badawi (Arabie saoudite)

Asli Erdogan (Turquie)

Angye Gaona (Colombie)

Homa Hoodfar (Iran-Canada)

La littérature ne connaît pas de frontières et doit demeurer une devise commune à tous.

Charte du PEN

3492, av. Laval. Montréal, Québec H2X 3C8

Pour cesser de recevoir des courriels de notre part, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

C.P. 23279, C.P. des boulevards, Laval, Québec H7N 6K1